

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-tribunal-administratif-annule-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Le tribunal administratif annule l'arrêté Mamère.**

7 janvier 2004

Le tribunal administratif annule l'arrêté Mamère.

BORDEAUX (Gironde), 7 janvier (Reuters) - Le tribunal administratif de Bordeaux a annulé mercredi l'arrêté du député-maire Vert de Bègles, Noël Mamère, interdisant le passage des trains de déchets nucléaires sur le territoire de sa commune, a-t-on appris de source judiciaire.

Noël Mamère avait pris cet arrêté le 18 décembre "à la fois pour alerter l'opinion publique et pour mettre l'Etat devant ses responsabilités", sa commune se trouvant sur le parcours des trains de déchets nucléaires venus de la centrale nucléaire du Blayais et en route pour le centre de retraitement de La Hague (Manche).

Le cabinet du maire de Bègles a annoncé que celui-ci saisirait le ministre des Transports sur cette question.

Lundi, accompagné de militants antinucléaires, Stéphane Lhomme, président de l'association Tchernoblaye et porte-parole national du réseau Sortir du nucléaire, avait déposé auprès du cabinet du préfet une pétition de 2.012 signatures en vue "d'interdire le passage dans cette agglomération des trains de déchets nucléaires provenant de la centrale nucléaire du Blayais" et d'annuler la procédure devant le tribunal administratif.

Le 29 septembre, Stéphane Lhomme avait bloqué à son entrée en gare de Bordeaux Saint-Jean un train formé d'une motrice et d'un wagon portant un conteneur de déchets venus du Blayais.

Vêtu d'une combinaison blanche, il était ensuite monté sur le wagon où il avait pris des photos et mesuré les radiations avant que les forces de police n'interviennent. Il a annoncé son intention de poursuivre ce type d'actions.